

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

---

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD64

présenté par  
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte peuvent proposer la création ou la modification de zones d'activité résiliente et temporaire définies à l'article L. 562-1. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à renforcer la cohérence de la démarche des collectivités territoriales ou de leurs groupements.